

Médiathèque départementale

de Seine-et-Mame

ACTUALITÉS

LA TYPOLOGIE DE CLASSEMENT DES BIBLIOTHÈQUES



La typologie de classement des bibliothèques



Créé le: 17/06/2022

La typologie de classement des bibliothèques utilisée jusqu'alors a été créée il y a 20 ans par le Ministère de la Culture et l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ancêtre de l'ABD)



Cette typologie a fait son office mais elle commençait à montrer ses limites, en caractérisant davantage les établissements de lecture publique en fonction des moyens mis en œuvre que de la qualité des services qu'ils offrent et en défavorisant les équipements intercommunaux et les établissements des grandes villes du seul fait des ratios liés à la population couverte.

Pour remédier à ces inconvénients, le groupe « Évaluation » de l'ABD, en lien avec l'Observatoire de la lecture publique, a décidé en 2018 de mener un travail de réflexion statistique sur une typologie alternative en s'appuyant sur l'expertise d'un cabinet spécialisé, TMO Régions. Ce travail a abouti à la création d'une nouvelle typologie.

Celle-ci repose désormais sur 9 critères (contre 4 précédemment), qui prennent davantage en compte les différents services rendus par les établissements de lecture publique ainsi que leur activité :

- Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- Nombre de types d'actions au sein de l'établissement
- Accès à Internet au sein de l'établissement
- Diversité de l'offre de collections
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- Surface
- Nombre de personnels qualifiés
- Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants

En fonction des réponses renseignées sur [NeoScrib](https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/remplir-son-rapport-dactivite-sur-neoscrib) (<https://mediatheque.seine-et-marne.fr/fr/remplir-son-rapport-dactivite-sur-neoscrib>), chaque critère reçoit un score. L'agrégation de ces différents scores permet ensuite d'attribuer un classement aux bibliothèques allant de A, pour les établissements ayant le plus de critères très favorables, à E pour ceux ayant le plus grand nombre de critères très défavorables.

Si vous souhaitez en savoir davantage sur la nouvelle typologie, [rendez-vous sur la page dédiée du site de l'ABD](https://www.abd-asso.org/documentations/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/) (<https://www.abd-asso.org/documentations/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/>). Vous y retrouverez tous les détails et explications pour bien comprendre comment fonctionne ce nouvel outil.